



VILLE DE CHAMPLITTE

TÉLÉPHONE 03 84 67 64 10

Fax 03 84 67 63 52

E-mail : mairie.champlitte@wanadoo.fr

Conseil Municipal

Réunion du 04 Novembre 2021

L'an 2021, le 04 novembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de CHAMPLITTE s'est réuni à la Salle Polyvalente de CHAMPLITTE sous la présidence de Monsieur Patrice COLINET, Maire.

Etaient présents : Mesdames GAUTHERON Martine - DESGREZ Sandra - MOUSSARD Françoise - POUPLIN-FOURCAUDOT Yvonne - SARTELET Aurélie – LAMBERT Catherine - MILLE Eliane.

Messieurs COLINET Patrice - CLERGET Eric - GUILLAUME Christian - HARTMANN Daniel - HUMBERT Patrick - PANHALEUX Jean-Loup – PINEAU Jean-Christophe - AVENTINO Patrice.

Absents excusés : MMES THEVENOT Martine (a donné procuration à Mme GAUTHERON Martine) – THIBAUT Virginie.

M. HENRIOT Jean-Marc (a donné procuration à Mme POUPLIN-FOURCAUDOT Yvonne).

Absent : M. VINCENT Raymond

Madame Martine GAUTHERON a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Désaffectation des locaux scolaires - rue desannonciades
- Vente d'une parcelle au lotissement « Tiers Gauthier »
- Vente de terrains « Les Gradions Est »
- Achats : - Maison Collin
- Parcelles au « champs rochefort » et douves
- Modification délibération 2021-104 (Mise en place de mains courantes dans les cages d'escaliers du pôle scolaire)
- Validation choix du cabinet d'architecte projet « Maison Lambert »
- Participation de l'employeur à la protection complémentaire « CDG 70 » dans le cadre d'une convention de participation couvrant le risque prévoyance pour les salariés
- Programme travaux ONF 2022
- BP communal 2021-Virement de compte à compte
- Suppression de la régie photocopies
- Questions diverses

PS : Recommandation sanitaire : port du masque obligatoire et utilisation du stylo personnel

M. le maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 06 Octobre 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des voix.

2021-137 Désaffectation des locaux scolaires - Rue des Annonciades

Le conseil municipal, informé par le Maire de l'avis favorable émis par les services de l'Etat quant à la désaffectation des locaux de l'ancienne école maternelle située rue des Annonciades, prononce la désaffectation de ces locaux.

2021-138 Vente d'une parcelle au lotissement « Tiers Gauthier »

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur et Madame DELCAMBRE Jean-Pierre et Christine, qui souhaitent acquérir le lot n° 5 au lotissement « Tiers Gauthier » à CHAMPLITTE, d'une contenance de 860 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ accepte de vendre à Monsieur et Madame DELCAMBRE Jean-Pierre et Christine le lot n°5 au lotissement « Tiers Gauthier » moyennant la somme de 12 900,00 €.

2021-139 Vente de terrains « Les Gradions Est » à CHAMPLITTE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Monsieur Stéphane BEGUINOT, qui souhaite acquérir les parcelles communales cadastrées,

- 122 AB n° 27 (448 m²)
- 122 AB n°28 (449 m²)
- 122 AB n°39 (393 m²)

au lieudit « Les Gradions Est» à CHAMPLITTE et situées en zone N du PLU.

Monsieur BEGUINOT est propriétaire des parcelles jouxtant ces terrains communaux et souhaite y faire un verger.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de vendre lesdites parcelles à Monsieur Stéphane BEGUINOT pour la somme de 600,00 €,

2021-140 Achat de la maison COLLIN

Dans le cadre de l'aménagement de la Place Charles QUINT,

Pour organiser la circulation rue du Tramway,

Pour compléter les possessions foncières de la municipalité dans les douves pour leurs futurs aménagements,

Pour mettre en valeur le patrimoine de cette ancienne partie de Champlitte,

La municipalité souhaite acquérir la maison cadastrée AL 313 (1a 58 ca) ainsi que le jardin attenant cadastré AL 314 (3a 70 ca), appartenant à M. COLLIN Gérard.

Considérant l'offre du 07 septembre 2021 faite à Monsieur COLLIN et sa réponse positive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (par 15 pour, 0 contre et 2 abstentions),

- Décide d'acquérir lesdites parcelles moyennant la somme de 8000.00 €

2021-141 Acquisition parcelles « Le Champ Rochefort » et douves

Dans le cadre de l'aménagement Place Charles Quint qui prévoit notamment la suppression de la circulation sur une partie du chemin du cimetière, il convient de proposer une solution alternative aux usagers (convois agricoles, camions...). Considérant l'avis favorable des services de la voirie départementale pour détourner la Route Départementale n°170 via la ZAE des Theillières, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain (réservée dans le PLU) dans la parcelle cadastrée 122 ZP n°6 au lieudit « Le Champ Rochefort » appartenant à Mesdames ROCHE Monique et Christine pour y implanter cette future voie de circulation, représentant une superficie d'environ 15 ares.

Dans le cadre de l'Aménagement de la Place Charles Quint et dans la perspective d'aménagement futur des douves, la municipalité propose d'acquérir les 3 parcelles cadastrées AL 329, 330, 331 d'une superficie totale de 10 ares 66 ca, appartenant également à Mesdames ROCHE Monique et Christine.

Considérant l'accord à l'offre d'achat de la municipalité du 29/10/2021 pour 4 000.00 €, reçu le 02 novembre en mairie,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir lesdites parcelles moyennant la somme de **4000.00 €** (qui se décompose ainsi : 3400, 00 € pour les 3 parcelles cadastrées 122 AL 329, 330 et 331 et 600,00 € pour la bande de terre dans la parcelle n° 122 ZP n°6).

2021-142 Modification de la délibération 2021-104 « Mise en place de mains courantes dans les cages d'escaliers du pôle scolaire »

En complément de la délibération 2021-104 en date du 04 Août 2021, relative à la mise en place de mains courantes dans les cages d'escaliers du pôle scolaire,

et afin de solliciter les aides financières, il y a lieu d'établir le plan de financement détaillé :

Plan de financement prévisionnel

Montant des travaux HT	4266.00 €
Montant subvention DETR	1706.40 €
Financement par la Collectivité	2560.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le projet
- Arrête les modalités de financement,
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR,
- Autorise la maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire,

- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

2021-143 Validation choix du cabinet d'architecte projet « Maison LAMBERT »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réaménagement de l'espace de la maison Lambert, l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 443 150 € HT.

Considérant que la commune a confié l'assistance à maîtrise d'ouvrage au CAUE de Haute-Saône, celui-ci a lancé un appel d'offres, quatre groupements d'entreprises ont répondu et ont remis un dossier de candidature par voie électronique.

Considérant que 3 candidats ont été retenus et auditionnés en mairie

- AF Trait d'Architecture
- La Fabrike
- François Haton

Le CAUE a réalisé un rapport d'analyse suite aux 2 tours de la consultation et entérine l'offre de l'équipe de maîtrise d'œuvre AF Trait d'Architecture / SARL BIANCHIMAJER, paysagiste / SARL BETEC structures / SAS STUDIS VRD – Fluides, pour un montant de 78 302,25 € HT (DIAG + mission de base + OPC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le rapport d'analyse réalisé par le CAUE
- décide de retenir le cabinet AF Trait d'Architecture pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la maison LAMBERT pour un montant de 78 302,25 € HT (DIAG + mission de base + OPC).
- autorise le Maire à signer les pièces du marché à intervenir.

2021-144 Participation de l'employeur à la protection complémentaire « CDG70 » dans le cadre d'une convention de participation couvrant le risque prévoyance pour les salariés

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône pour le lancement de la consultation en date du 29 juin 2021.

Vu l'avis sur les offres du comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône en date du 28 septembre 2021.

Après avoir recueilli l'avis du comité technique, *la collectivité* a participé à la mise en concurrence du Centre de gestion pour la mise en place d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du risque Prévoyance de ses agents.

Par décision du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute Saône lors d'une délibération en date du 28 septembre 2021, la convention de participation a été attribuée, après analyse des offres et recueil du comité technique départemental, à l'opérateur **Mutuelle nationale territoriale (MNT)**.

Vu la saisine du comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône sur le montant de la participation en date du 02/11/2021 ;

Il est proposé d'adhérer à cette convention de participation et de fixer le montant mensuel

unitaire par agent à 10 € (*la participation ne pourra excéder le montant de la cotisation due par l'agent en l'absence d'aide*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- d'autoriser l'adhésion à la convention de participation et la prise en charge des participations financières prévues, selon les conditions ci-dessus,
- de prévoir les crédits correspondants au budget primitif de la collectivité,

2021-145 Programme travaux ONF 2022

Le programme de travaux proposé par l'ONF pour 2022 selon le devis du 25/10/2021 montant

14 329.51 € HT se décompose de la façon suivante :

-TRAVAUX SYLVICOLES(INVESTISSEMENT) montant 11 704,05 € HT concerne les parcelles suivantes : CHAMPLITTE : coupes 62 et 18

-TRAVAUX DE MAINTENANCE montant 2 625,46 € HT :
Fourniture de plaques de parcelle en aluminium

Le conseil municipal, après examen du devis des travaux à réaliser en forêt proposé par l'ONF, décide à l'unanimité de retenir les travaux suivants :

-TRAVAUX SYLVICOLES (INVESTISSEMENT) montant 11 704,05 € HT concerne les parcelles suivantes : CHAMPLITTE : coupes 62 et 18

-TRAVAUX DE MAINTENANCE montant 2 625,46 € HT :
Fourniture de plaques de parcelle en aluminium

2021-146 BP COMMUNAL 2021 Virement compte à compte

Il y a lieu d'approvisionner le compte D 61524 entretien bois et forêt montant 10 000€. Cette somme venant en déduction de l'article D 022 Dépenses imprévues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve ce virement de compte à compte

2021-147 Suppression régie photocopies

Délibération ajournée